

MANITOBA
LIQUOR & LOTTERIES
SMALL CAPITAL
SPONSORSHIP PROGRAM

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION	
Nom de l'organisation :	
Nom du projet :	
Adresse municipale du lieu du projet :	
Propriétaires légaux du lieu du projet et/ou de l'équipement acheté :	
Âge de l'organisation :	
Les clauses réglementant la constitution ont-elles été soumises avec la demande?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>*Dans la négative, veuillez préciser les raisons :</i>
Les états financiers audités ont-ils été soumis avec la demande?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>*Dans la négative, veuillez préciser les raisons :</i>
L'organisation a-t-elle demandé un financement dans le cadre du programme de petites commandites en capitaux pour ce projet ou pour d'autres projets? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Quel est le montant total des fonds reçus de la Manitoba Liquor & Lotteries, y compris les programmes de commandites ou de bienfaisance, au cours des 12 derniers mois à compter de la date de la demande?	
Bref historique de l'organisation :	
Mission ou objectifs de l'organisation :	
Structure ou Conseil d'administration de l'organisation :	

PROJET COMMUNAUTAIRE

Le programme de petites commandites en capitaux de la Manitoba Liquor & Lotteries est conçu pour fournir un soutien aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif du Manitoba pour mettre au point de petits projets d'immobilisations qui visent à aider les collectivités du Manitoba à en bénéficier. Veuillez fournir un aperçu du projet et de la façon dont le projet profitera à la communauté dans son ensemble :

Aperçu du projet

En quoi le projet profitera-t-il à la collectivité?

Comment le projet sera-t-il maintenu à l'avenir?

BUDGET ET CALENDRIER DU PROJET

Le financement de commandites dans le cadre du programme de petites commandites en capitaux ne dépassera généralement pas 50 % du coût total du projet. Le financement minimal dans le cadre du programme est de 2 500 \$. Le financement maximal dans le cadre du programme est de 30 000 \$. Le coût total du projet doit être d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 300 000 \$ pendant la durée du projet, et sa durée de vie utile doit être de cinq ans. Un petit projet d'immobilisations est défini comme suit :

- Un nouveau projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de remplacement d'une ou des installations existantes. Les coûts du projet peuvent comprendre le coût d'achat du terrain, d'études techniques, de la planification architecturale et des services contractuels nécessaires à la réalisation du projet, c'est-à-dire le club communautaire, la patinoire, la piscine, les ajouts ou les améliorations à une installation existante.
- L'achat d'équipement majeur (biens), par exemple, une surfaceuse à glace, un congélateur commercial, une cuisinière ou un réfrigérateur.
- Un important projet d'entretien ou de remise en état d'installations existantes, c'est-à-dire, poser un nouveau toit pour un bâtiment, un revêtement de sol dans un centre communautaire ou réparer des dommages causés par les inondations d'une installation.

Veuillez vérifier la catégorie de votre projet communautaire qui correspond le mieux à ce qui suit :

- Projet d'un coût total d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 300 000 \$.
- Achat d'un équipement majeur (biens) d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 300 000 \$.
- Un important projet d'entretien ou de remise en état d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 300 000 \$.

Dates de début et de fin du projet :

Date de début : _____

Date de fin : _____

REMARQUE : Les projets qui ont commencé sont jugés rétroactifs et donc inadmissibles. Les demandes rétroactives sont définies comme des projets qui ont commencé avant la mise en place d'une entente de commandite.

Coût total du projet :

REMARQUE : Inclure les coûts d'installation, les taxes et les frais de livraison – le cas échéant.

Budget du projet détaillé :

Oui Non *Veuillez fournir une pièce jointe.*

Existe-t-il des devis de projet?

Oui Non

Un solde du financement est-il en place pour réaliser le projet avec ou sans financement de commandite demandé?

Oui Non *Veuillez préciser les raisons :*

Fonds de commandite demandés du Programme de petites commandites en capitaux pour le projet(valeur en dollars): _____

REMARQUE : Le financement minimal dans le cadre du programme est de 2 500 \$. Le financement maximal dans le cadre du programme est de 30 000 \$. Le financement de commandites dans le cadre du programme de petites commandites en capitaux ne dépassera généralement pas 50 % du coût total du projet. Le financement de commandites sera versé une fois que toutes les modalités d'une entente auront été respectées et qu'une confirmation par écrit aura été reçue (y compris les copies des factures, les demandes d'acompte et les preuves de paiement) que les coûts du projet financé par des sources autres que la contribution de la Manitoba Liquor & Lotteries ont été engagés et payés intégralement.

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Fournissez une liste complète de toutes les autres sources de financement du projet, y compris les fonds recueillis, les dons, les subventions et toutes les sources fédérales, provinciales et municipales :

REMARQUE : Les projets qui ont reçu 50 % ou plus du financement total du projet provenant de sources gouvernementales provinciales ne sont pas admissibles.

Une inauguration ou une cérémonie officielle aura-t-elle lieu?

Oui Non

COMMENTAIRES

SOUSSION EN LIGNE

Veuillez remplir le formulaire de demande et postuler en ligne pendant la période de réception indiquée sur le site Web : <http://www.mbl.ca/content/small-capital-sponsorship>.

Veuillez vous assurer d'inclure tous les documents nécessaires dans votre soumission, notamment :

- Le formulaire de demande;
- Les clauses réglementant la constitution;
- Les états financiers audités ou les relevés bancaires;
- Une estimation ou un devis du projet;
- Des photos numériques.

Les demandes incomplètes peuvent être rejetées.

Nous nous efforcerons d'accorder une aide en réponse au plus grand nombre possible de demandes admissibles, mais il se peut que nous ne soyons pas en mesure d'appuyer chaque demande de commandite.

Pour en savoir plus sur le Programme de petites commandites en capitaux, veuillez visiter le site www.mbl.ca/fr.